

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 17 janvier 2025

Comité régional de l'énergie : la transition énergétique au cœur des enjeux régionaux

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Alain ROUSSET, président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, ont réuni ce vendredi 17 janvier 2025 le comité régional de l'énergie (CRE), en présence de Sophie MOURLON, directrice générale de l'Énergie et du Climat du ministère en charge de l'Énergie. Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{nR}), prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie, réseau des conseillers en EnR et éolien en mer ont été au cœur des échanges.

La **3e Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3)**, outil de pilotage de la politique énergétique de la France, va être prochainement adoptée. Cette stratégie vise à sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone en 2050 (encore 60 % de notre consommation finale d'énergie est d'origine fossile). La PPE fixe des points de passage : 40 % d'énergie d'origine fossile en 2030, 30 % en 2035

À l'issue de son adoption, le CRE proposera des objectifs territorialisés par filière EnR et les ZAE_{nR} seront évaluées d'ici fin 2025 au regard des objectifs.

À ce jour et en application de la loi d'accélération de la production des EnR du 1^{er} mars 2023, près de 2 000 communes néo-aquitaines (44 %) ont proposé au moins une **zone d'accélération des EnR** dans la région. 98 % des communes ont plébiscité la filière photovoltaïque, au sol et en toiture et 34 % ont travaillé sur la filière géothermie qui représente un fort potentiel en Nouvelle-Aquitaine. L'évaluation de ces zones montre pour la plupart des filières (thermiques, photovoltaïque, hydroélectricité), leur suffisance pour atteindre les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), à l'exception de l'éolien et du biogaz, pour lequel l'identification des zones d'accélération doit être poursuivie.

Les communes peuvent donc encore identifier des zones d'accélération, qui seront validées par les préfets et bénéficieront des avantages de la loi : appels d'offres préférentiels, tarifs bonifiés, procédures simplifiées et délais réduits.

Afin de favoriser le développement des EnR en région et d'accompagner de façon très opérationnelle les collectivités, le réseau de conseillers « les Générateurs », co-financé par l'ADEME et la Région, apporte un conseil de premier niveau aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables, éolien et photovoltaïque, leur permettre une montée en compétence et les aider à faire émerger des projets construits avec les territoires (En savoir plus).

Autre volet de la politique régionale en matière d'énergie renouvelable : l'**éolien en mer**, qui poursuit son développement sur le littoral néo-aquitain avec les zones prioritaires actées par décision ministérielle du 17 octobre 2024.

Entre 2035 et 2040, 4 parcs éoliens seront ainsi implantés sur la façade Sud-Atlantique, soit 4,4 GW de puissance installée correspondant à l'équivalent de la consommation électrique de 7 millions d'habitants.

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

« Cette nouvelle session du comité régional de l'énergie nous permet de donner le coup d'envoi aux travaux relatifs à notre contribution régionale à la future programmation pluriannuelle de l'énergie. 2025 sera une année cruciale pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables (EnR).

Pour y parvenir, nous pourrons nous appuyer sur les zones d'accélération pour les EnR définies par les élus communaux sur leur territoire, que je remercie encore une fois pour leur mobilisation sur ce sujet important pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et améliorer notre souveraineté énergétique ».

Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

« La Nouvelle-Aquitaine, nous le savons, sera l'une des régions les plus touchées par le dérèglement climatique. Aussi, il y a la nécessité de décarboner au plus vite nos activités en améliorant l'efficacité énergétique et en développant les énergies renouvelables sous toutes leurs formes dans le mix le plus acceptable possible par la société civile et les possibilités environnementales. Pour cela, il est important de planifier le déploiement de ces énergies renouvelables en partenariat étroit avec les élus locaux qui jouent un rôle essentiel, les services de l'Etat et les gestionnaires de réseaux. La Région accompagne les communes et intercommunalités pour anticiper et planifier l'installation des sites de production en favorisant le dialogue territorial.

Il faut avoir en tête que la transition énergétique est stratégique pour la France et notre région car elle peut nous aider à réindustrialiser nos territoires, offrant aux entreprises une énergie à coûts compétitifs, et nous permettant de participer à une amélioration de notre balance commerciale qui, je le rappelle, est en grande partie déficitaire à cause des importations énergétiques ».